

Formations sur l'utilisation et l'application des pesticides

Formations conçues pour permettre d'acquérir les connaissances nécessaires pour réussir l'examen qui mène à l'obtention des certificats du ministère de l'Environnement pour l'utilisation et l'application des pesticides en milieu agricole (pépinières, gazon) et en serre.



A. cours sur l'utilisation des pesticides en milieu agricole pour l'obtention des certificats E1, E1.1, E2 et CD8 (1 jour)

1^{er} février 2012, Saint-Hyacinthe



B. cours sur l'application de pesticides en bâtiment à des fins horticoles pour l'obtention des certificats E3 (1 jour)

2 février 2012, Saint-Hyacinthe

Formulaire d'inscription

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !

Utilisation et application des pesticides



Nom des participants par entreprise

	St-Hyacinthe	Membre de		Montant
		l'IQDHO	Non-Membre	
_____	A. <input type="checkbox"/>	A. 119 \$	A. 129 \$	
_____	B. <input type="checkbox"/>	B. 119 \$	B. 129 \$	\$
_____	A. <input type="checkbox"/>	A. 119 \$	A. 129 \$	
_____	B. <input type="checkbox"/>	B. 119 \$	B. 129 \$	\$
_____	A. <input type="checkbox"/>	A. 119 \$	A. 129 \$	
_____	B. <input type="checkbox"/>	B. 119 \$	B. 129 \$	\$

Nom de l'entreprise : _____ Sous-total : _____ \$

Adresse : _____ T.P.S. : _____ \$

Ville : _____ T.V.Q. : _____ \$

Téléphone : _____ **Total :** _____ \$

Télécopieur : _____

Code postal : _____

Courriel : _____

N° de la carte : _____

Nom du détenteur : _____

Signature : _____

INFORMATIONS IMPORTANTES AU VERSO

Pour renseignements et inscription : IQDHO

3230, rue Sicotte, E-307, Saint-Hyacinthe QC J2S 2M2
Téléphone : 450 778-6514 • Télécopieur : 450 778-6537
Courriel : info@iqdho.com

Mode de paiement : Visa seulement* Chèque à l'ordre de l'IQDHO, daté du jour de l'envoi.

* Toute autre carte de crédit refusée.

Date d'expiration : _____

Rév.: 16/12/11

WWW.IQDHO.COM

INFORMATIONS IMPORTANTES

Formations sur l'utilisation et l'application des pesticides pour l'obtention des certificats du ministère de l'Environnement

Avec le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides qui a été modifié et adopté en 2003, certains producteurs agricoles ne peuvent plus se procurer et appliquer des pesticides uniquement avec leur carte de producteur agricole. Par conséquent, plusieurs producteurs doivent obtenir un des certificats suivants : E1, E1.1 ou E2, en faisant la demande au ministère de l'Environnement après avoir réussi l'examen régi par la SOFAD de la formation « Utilisation des pesticides en milieu agricole ». Depuis le mois d'avril 2007, tous les producteurs agricoles doivent détenir un certificat.

De plus, les producteurs qui appliquent des pesticides dans les serres ou à l'intérieur d'un bâtiment doivent obtenir aussi le certificat E3 pour respecter les exigences du ministère de l'Environnement. Pour obtenir ce certificat, le producteur doit posséder un certificat E 1, E 1.1 ou E 2, qui est un pré-requis, et doit en faire la demande au ministère de l'Environnement après avoir réussi l'examen régi par la SOFAD de la formation « Application en bâtiment à des fins horticoles ».

Ces deux formations sont présentement offertes à l'IQDHO et sont adaptées à l'aide d'exemples concrets qui touchent directement les producteurs en serre, en pépinière et en gazonnière.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Date limite d'inscription : 1 semaine avant l'activité

Paiement : Compléter et retourner le formulaire d'inscription avec votre chèque fait à l'ordre de l'IQDHO au plus tard une semaine avant l'activité.

Aucune inscription par téléphone ne sera acceptée. Les inscriptions ne sont enregistrées que sur réception du paiement total.

Notez cependant que les membres de l'IQDHO pourront, s'ils le désirent, être facturés.

Des frais d'administration de 1,5 % par mois seront chargés après 30 jours.

Les frais d'inscription n'incluent pas les repas.

Pour renseignements :

IQDHO

3230, rue Sicotte, E-307
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2M2 CANADA
Tél. : 450 778-6514
Télé. : 450 778-6537

Courriel : info@iqdho.com

WWW.IQDHO.COM

Politique d'annulation et de remboursement

L'IQDHO se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre d'inscriptions est insuffisant.

Vous recevrez une confirmation 7 à 10 jours avant l'activité.

En cas d'annulation d'une activité par l'IQDHO, les personnes inscrites sont entièrement remboursées.

Si une activité doit être reportée et que la personne ne peut participer au cours à cause du changement de date, elle sera entièrement remboursée.

Si une personne annule son inscription après la date limite d'inscription, elle ne sera pas remboursée.

Substitution : Le remplacement d'un participant par un autre participant est possible.

Si vous êtes inscrits et que vous ne pouvez pas vous présenter, le cahier du participant ou les notes de cours vous seront acheminés.

Note : Les frais d'inscription n'incluent pas les repas et un minimum de 10 personnes par cours est requis pour que celui-ci puisse avoir lieu.